

Société

Bénéficiaire ou partenaire ?

*Vers une autre conception de
la solidarité*

Dans le domaine de l'aide sociale, il est courant d'appeler les personnes accompagnées des *bénéficiaires*. Ce terme, plus élégant que celui d'*usagers*, n'est toutefois pas neutre. Tentons de comprendre ce que ce mot nous dit de la relation établie entre les associations et les personnes qui les sollicitent, et en creux du rôle assigné aux associations de lutte contre la pauvreté dans la société ?



Avec le soutien de

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

« On ne peut rien apprendre aux gens. On peut seulement les aider à découvrir qu'ils possèdent déjà en eux tout ce qui est à apprendre. »

Galilée

Précisons que nous ne faisons pas de procès d'intention aux personnes qui emploient ce terme sans arrière-pensée, le plus souvent faute d'autre mot adéquat.

Un mot soumis à interprétation

1

D'un point de vue linguistique, le terme *bénéficiaire* ne semble pas le mieux choisi. Employé comme substantif, le *bénéficiaire* définit « celui, celle qui jouit d'avantages de différente nature »¹. Or, peut-on définir comme un *avantage* les services prodigués au sein d'associations de lutte contre la pauvreté ? Il s'agit bien plus de remédier à un manque que de fournir un quelconque *bénéfice*. En poussant la logique à l'extrême, cette dénomination est susceptible de **renforcer le préjugé selon lequel ces personnes seraient « assistées »** (en les faisant « bénéficier » d'un don ou d'un service, gratuit ou presque), voire des gens qui « profitent du système » (dont elles tireraient ces « avantages » présumés). C'est tout à fait inexact, nous le savons. Mais **l'usage des mots n'est jamais neutre** et peut mener à des interprétations tendancieuses, qu'on ne doit pas sous-estimer. Si le mot *bénéficiaire* peut paraître adapté sur certains aspects, il risque aussi de stigmatiser les personnes qu'il désigne.

Notons que **le terme usager est encore plus litigieux**. En effet, l'*usager* est défini comme une « personne qui utilise un service (fréquemment un service public), qui emprunte habituellement un domaine, un lieu public ». Dans un cadre associatif, l'*usager* est donc une personne extérieure à l'organisation, dont il *utilise* les services et fréquente les locaux.

Un mot pour dire des chiffres

Poursuivons notre réflexion en examinant les contextes dans lesquels le mot *bénéficiaire* est utilisé. Son usage est **fréquent dans la communication des associations vers des tiers**. En effet, les associations sont régulièrement amenées à rendre des comptes à celles et ceux qui les appuient... surtout si cet appui est d'ordre financier ! Les organisations doivent justifier l'emploi des fonds octroyés ; il faut montrer l'évolution des chiffres, faire preuve d'efficacité, expliquer pourquoi on réclame un soutien supplémentaire... Cela vaut autant pour les subsides publics que pour les dons individuels et les fonds octroyés par des fondations. Les donateurs, en toute logique, désirent savoir à quoi sert leur argent. Il faut donc fournir des résultats... et, par conséquent, il est logique de s'accorder sur une terminologie précise qui rend compte des effets du financement. Dans les rapports ou les appels de fonds, les personnes visées par l'objet social des associations deviennent donc les *bénéficiaires*, que l'on peut comptabiliser, et à partir desquels on peut communiquer... vis-à-vis des pouvoirs subsidiaires et des donateurs.

¹ Toutes les définitions insérées dans ce texte proviennent du *Trésor de la langue française*: <http://atilf.atilf.fr/>

Le risque majeur de cette approche comptable est de polluer en bout de course la relation établie au sein de l'association. Car elle pourrait **cantonner les personnes accompagnées dans une fonction passive** et réduire le rôle de l'association à celui d'un fournisseur d'aide (sous forme matérielle ou de service rendu), au détriment du lien social, pourtant tout aussi crucial. Cette manière de présenter la dynamique associative trace une frontière invisible entre des *aidants* (les salariés et les volontaires de l'association) et des *aidés* (les *bénéficiaires*).

On sait que la réalité est beaucoup plus nuancée (par exemple, il n'est pas rare que des *bénéficiaires* soient eux-mêmes volontaires au sein des associations). Pour autant, l'obsession ambiante du quantitatif et du « *reporting* » en dit long sur certaines tendances à l'œuvre dans la société : elle découle d'une vision « paternaliste » du travail associatif, encore trop souvent répandue. « *La main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit* », dit un proverbe. Cette **relation à sens unique** situe les uns en position de force par rapport aux autres, tout en marquant une distance entre les deux niveaux.

Au cours des activités animées par Vivre Ensemble², certains volontaires voient dans cette prise de distance **une manière saine de définir les rôles et de fixer un cadre**, ce qui les aide à exercer leur bénévolat de manière structurée, car ils peuvent baser leurs pratiques sur des règles claires. Le problème se pose lorsque les personnes définies comme *bénéficiaires* n'ont aucune possibilité de s'impliquer, d'une manière ou d'une autre, dans la vie de l'association.

Bénéficiaires ou parties prenantes ?

Pour Vivre Ensemble, **une dimension importante de la lutte contre l'exclusion et de la dynamique associative qui l'accompagne doit être la participation**. Les structures à sens unique – de l'aidant vers l'aidé – peuvent faire preuve d'une certaine efficacité, mais elles ne valorisent pas l'individu en tant que principal acteur de sa propre émancipation, pas plus qu'elles n'encouragent la mise en œuvre d'une réflexion ou d'une action collective. En ce sens, elles ne questionnent pas en profondeur les dysfonctionnements du système, si ce n'est en alignant des chiffres alarmants.³

Certes, ces structures de l'aidant à l'aidé fournissent un service à celles et ceux qui sont exclus, mais elles s'aventurent rarement plus loin, pour **explorer la question du « pourquoi »** de cette exclusion : répartition inégale des richesses, déficiences des services publics, précarisation de l'emploi, mise à mal de la sécurité sociale... Une telle démarche nécessite en effet d'instaurer un véritable dialogue avec les premiers concernés.

² Notamment la formation pour les Volontaires impliqués en pauvreté ou VIP.

³ Selon la Fédération des services sociaux, « *entre les distributions de colis de vivres, les restaurants sociaux ou encore les épiceries sociales, en Belgique, plus de 200.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire pour s'en sortir au quotidien.* »

Positionner les personnes accompagnées dans un statut de *bénéficiaires* oriente donc la finalité de beaucoup d'associations. **Quel est leur objectif : l'aide sociale ou la lutte contre la pauvreté ?** Cette question, Vivre Ensemble la pose de longue date : le rôle des associations est-il de placer un « *emplâtre sur la jambe de bois du capitalisme néolibéral* », par l'aide prodiguée aux laissés-pour-compte de ce système, ou bien d'agir comme un « *aiguillon qui rappelle à chacun, et aux politiques en particulier, que la dignité humaine est non négociable et que la solidarité est le ciment d'une société*⁴ » ?

Pour reprendre les termes de Vanessa Della Piana, formatrice au Cefoc⁵, « *les associations qui luttent contre la pauvreté semblent en passe de devenir le dernier rempart contre la précarité. Et on peut se demander si le renforcement des solidarités courtes ne servirait pas à pallier les insuffisances de la solidarité organisée par l'État.*⁶ »

Pour éviter cette instrumentalisation, Vanessa Della Piana met en exergue deux éléments.

- Premièrement, les associations doivent continuer de « *faire vivre des valeurs qui sont à l'opposé des valeurs de l'idéologie dominante.* » De quelle manière ? Avant tout, en gardant à l'esprit que « *ce qui est au cœur d'une association, ce sont bien les relations humaines entre ses membres, la capacité à communiquer librement, la gratuité des échanges. C'est une spécificité associative, dans un système qui valorise la rentabilité, la performance et le tout à l'emploi. L'associatif met en avant la force du lien, de la solidarité, dans une société qui place l'individu au centre, le responsabilise à outrance, le culpabilise, l'isole.* » ;
- Ensuite, l'action du secteur associatif doit rester une manière d'**interpeller le politique**, quitte à « *adopter une posture de résistance face aux logiques qui iraient à l'encontre d'une vision solidaire, juste et démocratique de la vie en société. [...] L'associatif doit continuer à revendiquer le droit, le devoir et les moyens de pratiquer cette résistance.* »

Cela implique de se fixer une ligne directrice : **rester proche de celles et ceux « qui n'ont pas droit de cité, qu'on n'entend pas, qu'on ne voit pas, tous ces citoyens de seconde zone.** [...] *En étant à l'écoute et au contact direct des populations fragilisées, [les associations] ont ce pouvoir de faire émerger des problématiques et de travailler main dans la main avec les personnes concernées.* »

En outre, les structures associatives constitueront en outre un **antidote contre la rhétorique populiste** d'opposition entre « le peuple » et « les élites », puisqu'elles rompent avec la logique qui consiste à maintenir les personnes en vase clos. Gardons donc en tête que les personnes en situation précaire sont avant tout des citoyens et des citoyennes ;

⁴ https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2010-13_role_associationsA4-2.pdf.

⁵ Centre de formation Cardijn, service d'éducation permanente.

⁶ Della Piana V., Le rôle de l'associatif devant les défis de l'actualité politique, exposé présenté lors de l'assemblée associative organisée par Vivre Ensemble, 14.11.2014.

elles ne sont pas seulement les *bénéficiaires* des projets qui les concernent, elles en sont les premières parties prenantes.



La Rochelle : bien plus qu'un port d'attache

La participation est au cœur du projet de la Maison de quartier La Rochelle, à Roux. Située en périphérie du grand Charleroi, dans une zone où les services élémentaires ont tendance à se raréfier, cette asbl fait figure de village d'irréductibles.

4

Selon une formule chère à ses fondateurs, « *la philosophie de l'association est de faire pour, par et avec les personnes précarisées.*⁷ » Inspirées par la triade « voir/juger/agir »⁸, les méthodes appliquées à La Rochelle ont l'ambition d'intervenir sur « *l'ensemble des facteurs de précarisation [...] en sollicitant les capacités des personnes bénéficiaires elles-mêmes.* »

Si le terme bénéficiaires fait donc partie du langage courant, les personnes concernées ne se trouvent pas en marge du projet, elles en sont le cœur. Toutes les personnes actives au sein de l'association « *sont appelées à participer au projet de La Rochelle, pas seulement à en bénéficier, en respectant les besoins, le rythme, la personnalité de chacun. Pas de paternalisme donc, pas non plus "d'activation" (au sens des politiques actuelles en matière de comportements de recherche d'emploi).* »

Ce mode de fonctionnement n'est pas l'apanage de La Rochelle. De nombreuses autres structures mettent en place des mécanismes participatifs. Pas d'angélisme, toutefois ! La mise en pratique de cet idéal ne coule pas de source. Dans une société hyper-individualiste, où les personnes abimées par la vie sont de plus en plus nombreuses, il n'est pas facile de **mettre en place une dynamique collective ni de considérer tout le monde sur un pied d'égalité**. Et la porte d'entrée, à La Rochelle comme en beaucoup d'endroits, reste la demande d'une aide alimentaire urgente... Une nécessité impérieuse qui ne facilite pas une vision à long terme.

⁷ <http://www.asblrochelle.be/>, consulté le 07-11-18.

⁸ Formule qui résume la dynamique suivante : partir de la vie, analyser, y retourner. Le « voir, juger, agir » est à la fois un outil et une philosophie qui a inspiré et guide encore de nombreux acteurs soucieux de participation. La méthode prend naissance, voici un siècle, au cœur de l'engagement social de l'Eglise auprès des classes ouvrières.

Changer de point de vue

Au final, l'important n'est-il pas d'éviter la logique dichotomique que l'on observe un peu partout : l'ensemble de la société fonctionnant trop souvent selon la vision binaire du « eux/nous » ? La manière dont on nomme les uns et les autres n'est pas anodine. L'usage du terme *bénéficiaire* au sein d'une association peut marquer la distinction entre « nous » (les aidants) et « eux » (les aidés), au risque de reléguer ceux-ci à la périphérie du projet associatif.

Des expériences démontrent qu'il est possible de fonctionner autrement, en concevant l'association comme un lieu où il est possible d'agir ensemble, de manière participative et transversale ; les rôles d'aidants et d'aidés se confondent et se renforcent.

Dans cette perspective, nous devons souligner qu'il n'existe pas de formule passe-partout destinée à remplacer le terme *bénéficiaire*. Mais si nous devons nous risquer à proposer un mot, peut-être pencherons-nous pour celui de *partenaire* : « *personne, groupe, collectivité avec qui on est associé, allié dans une affaire, une entreprise, une négociation.* »

Renato Pinto
Coordinateur régional Vivre Ensemble Hainaut



Avec le soutien de la 
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Disponible sur www.vivre-ensemble.be | Exemplaires sur demande :
info@vivre-ensemble.be 02 227 66 80